

## LA LITURGIE, ACTE DE L'ÉGLISE

Drame antique, nô japonais, mystère médiéval, un peu partout le jeu dramatique, le théâtre, naît du culte. De là à considérer le culte lui-même comme un drame il n'y a qu'un pas facilement franchi. Pour nous en tenir à la liturgie romaine, la plus sobre et la plus austère des anciennes liturgies chrétiennes, nous avons le témoignage d'un poète comme Claudel, pour qui les accents les plus enflammés d'Eschyle et de Pindare paraissent fades à côté de l'*Exsultet* de la Vigile pascale; et Mgr Bataffol, dans son *Histoire du Bréviaire*, met en parallèle avec les chœurs du drame antique le grand répons du premier dimanche de l'Avent.

De telles comparaisons sont justifiées, précisément parce qu'elles se rapportent à une période encore semi-liturgique de l'art dramatique. Mais il n'est pas sans équivoque de parler simplement de la liturgie comme d'un drame : le théâtre est pour nous depuis trop longtemps laïcisé et le terme de drame a pris dans notre langue une nuance passionnelle complètement étrangère à la liturgie chrétienne. Parler du drame du Calvaire n'est déjà pas très satisfaisant; l'esprit risque de s'arrêter trop exclusivement aux circonstances extérieures, véritablement dramatiques, dont s'est entouré le mystère de la mort rédemptrice du Christ; il l'est moins encore de parler de la liturgie comme d'un drame, à moins de restaurer à ce terme son sens sacré.

Néanmoins, ainsi mis en garde, nous pouvons en première affirmation, et au titre d'une définition descriptive, considérer la liturgie comme un drame. Toute liturgie, forme collective du culte, comporte en effet des gestes et des paroles; ces gestes tendent naturellement à s'organi-

ser selon un rythme hiératique, et, pour peu que l'assemblée cultuelle vienne à se mouvoir, nous aurons des évolutions, des processions que le simple souci de la gravité qui convient à un acte religieux transforme en une chorégraphie au moins sommaire. Davantage encore pour les célébrants. Quand on étudie, pour autant que les documents nous le permettent, l'évolution du cérémonial à l'intérieur d'une liturgie donnée, on est frappé de voir comment l'interaction du symbolisme et du décorum, le transfert à la liturgie de l'étiquette des cours, ont contribué à développer ce côté représentatif, somme toute secondaire, des « cérémonies ». Est-ce que pour beaucoup de chrétiens, occidentaux surtout, — car les liturgies orientales sont restées dans tout leur symbolisme plus près des gestes spontanés et des symboles naturels, — la liturgie ne se réduit pas aux cérémonies ? N'est-ce pas d'ailleurs le cérémonial, les « rubriques » qui font l'objet en bien des séminaires de l'enseignement liturgique ? Drame a déjà l'avantage de dire plus que cérémonies, il évoque une liaison étroite de la forme extérieure et du contenu. Dans les liturgies chrétiennes, c'est à partir de la Syrie surtout que s'est développé ce caractère dramatique du culte que l'influence franque a fait pénétrer en Occident dans la liturgie romaine. Mais le génie propre de celle-ci n'était pas favorable à cette extériorisation des sentiments, et le développement du cérémonial des cours, tant à Rome que dans les évêchés et les abbayes, a restreint encore le côté dramatique au profit d'une codification protocolaire des cérémonies. Malheureusement, cette codification s'est étendue à toutes les églises et chapelles ; son caractère artificiel apparaît de plus en plus et choque. La liturgie est autre chose.

Aussi vaudrait-il mieux parler de la liturgie comme d'une action, l'« action sacrée par excellence », disait naguère Pie XI. Avec la notion d'action nous pénétrons dans l'intime de la liturgie. Quoi qu'il en soit de son caractère extérieur et des modalités de son déploiement, la liturgie mobilise toutes les activités d'une communauté de fidèles et de chacun de ses membres pour les mettre au service immédiat de Dieu. Le terme de « service », qui est peu usité en France parmi les catholiques (sauf pour

parler de « services funèbres ») est celui qui traduit le plus exactement le grec λειτουργία et le latin *officium*; celui aussi qui exprime le mieux l'attitude fondamentale du culte, du culte social surtout : le sentiment de créature, de dépendance totale de l'homme devant son Créateur. C'est en se plaçant à ce point de vue que les théologiens ont fait de la liturgie un acte de la vertu de religion : la reconnaissance officielle par l'homme, individu et société, corps et âme, du souverain domaine de Dieu sur lui. Nous verrons par la suite que cette conception est loin d'expliquer de manière satisfaisante la liturgie chrétienne et qu'elle est sans doute en partie responsable de l'insuffisance de la théologie de la liturgie. Elle n'en constitue pas moins une notion commune à laquelle toute forme de culte devra obligatoirement satisfaire.

Or cette notion de « service » exige celle d'« action » : servir quelqu'un, c'est se comporter d'une certaine manière avec lui, lui témoigner par des actes que nous reconnaissons notre dépendance à son égard. Ici encore la laïcisation, il faudrait même dire la « désacralisation » du vocabulaire, a considérablement affadi le sens original de ce mot en bien des acceptions courantes de notre langue; sens tiré de l'Évangile : « Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir. » La transformation des conceptions sociales, plutôt, hélas ! que celle des rapports véritables des hommes, rend étrange, voire choquante pour certains, cette notion de service, et l'on peut se demander si l'accoutumance ne l'a pas vidée pour quelques chrétiens de toute signification. La liturgie, qui met l'homme au service immédiat de Dieu, ne supporte pas sans grand dommage ces appauvrissements. Car devant Dieu la dépendance de l'homme est totale; il n'est aucun élément de son être qui y échappe. C'est pourquoi le « service de Dieu », la liturgie, est nécessairement social; c'est aussi pourquoi il est nécessairement une action.

Il faut aussitôt préciser : « une action sacrée »; et voici que s'introduit une notion de plus en plus étrangère à l'Occident du XX<sup>e</sup> siècle. Elle est à vrai dire indéfinissable; on connaît les analyses phénoménologiques d'Otto dont les termes essentiels ont paru intraduisibles en français : le *numinosum*, le *mysterium tremendum*, — l'an-

glais dit *awe*, — c'est exactement le sentiment du sacré : non pas nécessairement au sens d'infinie transcendance, mais du moins à celui d'une supériorité ontologique telle qu'il y a irruption dans la sphère humaine d'un ordre supérieur : d'une puissance irréductible aux forces de la nature. Sous cette décharge, l'homme prend une attitude nouvelle, faite de terreur et d'attrait, dont l'admiration constitue dans l'ordre humain l'analogie la meilleure. Les actes qu'il produit alors sont doués d'une qualité spéciale : ils sont des « actions sacrées ».

Action ne définit cependant pas suffisamment ce qu'il y a de plus essentiel à la liturgie; cette notion exprime encore trop uniquement le caractère extérieur du « service divin ». Celui-ci, nous l'avons vu, est essentiel, mais il jaillit lui-même du plus intime de l'être en sa plénitude. Aussi est-il préférable de définir la liturgie comme un « acte sacré ». *Acte* dit plus qu'action; la philosophie, depuis Aristote, a choisi ce terme pour exprimer la réalité par opposition à la possibilité; elle parle d'actes immanents qui se distinguent précisément des actions en ce que le sujet s'y réalise pleinement lui-même sans modifier ses relations avec l'extérieur. Il est bien évident que la liturgie n'est pas un acte de ce genre, mais elle aussi exprime et réalise la plénitude de l'être. En ce sens, on pourrait définir la liturgie comme *l'Acte de l'Église*, car c'est en elle que l'Église réalise la plénitude de son être. Et pour chacun de ceux qui y prennent part, si la liturgie n'est pas à tout instant une action, elle est leur « Acte » de serviteurs de Dieu et, pour des baptisés, de fils de Dieu vivant en l'Esprit de la vie du Christ.

S'il est anormal que, dans l'Église, une partie des membres de la communauté soit réduite à un rôle passif d'assistants (il n'y a pas d'assistants dans la liturgie), il est normal que les membres de tel ou tel Ordre, en particulier les laïcs, n'aient pas à intervenir dans certaines actions liturgiques, par exemple dans beaucoup d'actions sacramentelles; mais tous, dès le moment que la fonction liturgique commence, sont « en acte » de service officiel de Dieu; une virtualité essentielle à tout homme se réalise alors : elle « passe à l'acte », diraient les scolastiques. Il y a là une nuance délicate qui ne peut être saisie sans

faire appel à des notions suffisamment élaborées et apparemment abstraites. Aussi longtemps qu'on ne descend pas à ces profondeurs métaphysiques où toutes les déterminations apparentes trouvent leur explication dernière, on se sent incapable de comprendre vraiment ce qu'est la liturgie. Par elle, indépendamment même de tout acte proprement sacramentel — qui trouve d'ailleurs là son point d'insertion —, s'exerce en sa plénitude la virtualité placée en l'homme par le baptême : être un membre du royaume de Dieu.

*La liturgie est en effet la prise de conscience de l'Église comme corps social, en ce qui la constitue ici-bas : être la dispensatrice du mystère de salut dans l'humanité.*

Mais cet « acte » ne se réalise que par une action, et c'est ce qui fait la situation spéciale de la liturgie dans la dispensation du mystère du salut : elle n'est pas d'abord un enseignement, bien qu'elle soit, disait Pie XI, la didascalie de l'Église et l'organe le plus important de son magistère ordinaire<sup>1</sup>; on n'y pénètre pas par voie spéculative, mais par une pratique. Les monuments de la liturgie, notamment les textes liturgiques, si grande que soit leur importance, ne sont pas la liturgie; ils ne le deviennent que lorsqu'ils sont mis en acte : telle une partition musicale. Moins encore les rites, et les rubriques qui les expliquent, sont-ils la liturgie. Ils en constituent seulement le moyen d'exercice, mais ne deviennent liturgie que lorsqu'ils sont opportunément accomplis pour ce en vue de quoi ils ont été institués : la communication du mystère de salut.

### 1° *L'acte qui constitue l'Église.*

Envisagée dans cette perspective, la liturgie remplit dans l'Église une double fonction : constituer l'Église, exprimer l'Église. La première est principalement l'œuvre de la liturgie sacramentaire, la seconde celle de la liturgie laudative. Quant à la liturgie eucharistique, elle est au cœur même de la vie de l'Église, elle en est par excellence *le sacrement*, signe et lien de l'unité du Corps du Christ.

1. A DOM CAPELLE, cf. *Revue grégorienne*, 1937, p. 79.

Bien évidemment, c'est d'abord aux sacrements de l'initiation chrétienne que l'on songe en parlant de l'acte liturgique qui constitue l'Église. Ils sont, selon l'image des Pères, ce sein fécond dans lequel la Mère Église enfante au Christ de nouveaux fils. Mais cette image ne rend qu'imparfaitement la réalité, car l'Église se constitue elle-même par cette génération. C'est dans la foi et dans le sacrement de la foi que s'opère l'intégration au Corps du Christ, qui est l'Église, des fils de Dieu jusqu'alors dispersés. Toute la liturgie baptismale avec la variété des rites qui témoignent de la richesse du mystère par des allusions à ses aspects multiformes : engagement dans la milice (profession de foi), lutte contre les puissances du mal et libération de leur emprise (exorcismes, onctions prébaptismales), bain de régénération et ensevelissement avec le Christ pour un mystère de mort et de résurrection, accès au banquet nuptial avec ses résonances eschatologiques (rites post-baptismaux, onction, remise du vêtement et du cierge), toute cette liturgie débordante de figures, et qui dans la tradition romaine s'enveloppe en outre du rappel des types scripturaires les plus divers, est le cadre et l'instrument de l'accès à l'Église. Sans doute, l'essentiel est l'acte efficace du Christ qui opère dans la formule et dans le rite proprement sacramentels. Mais réduire le reste à des cérémonies accessoires que l'on peut remettre sans raison extrêmement grave — et à vrai dire on se demande s'il en existe d'autre que le danger de mort prochaine —, c'est ignorer le caractère vivant des actes liturgiques et, pour user d'une image un peu brutale, se livrer trop aisément à des opérations césariennes. La naissance du chrétien et la santé générale de l'Église méritent plus d'attentions qu'une théologie de juristes n'en accorde généralement à la liturgie. Et ceci vaut encore davantage de la Confirmation, dont la solennelle administration, qui sanctionne par une intervention directe — personnelle ou par délégué — du chef de l'Église locale la complète intégration des nouveaux fidèles, se trouve trop souvent trahie par une liturgie déficiente qui en exprime mal l'aspect proprement ecclésial.

Quant à l'Eucharistie, elle mérite, comme nous le di-

sions précédemment, une attention particulière. C'est par elle que s'entretient normalement la vie inaugurée dans le baptême. C'est elle qui rassemble pour le repas du Seigneur la communauté ecclésiale : « Il n'y a qu'un seul pain et nous ne formons qu'un seul corps, nous qui, nombreux, avons part au pain unique. » S'il ne peut décidément être question de mettre au premier plan l'union personnelle de chacun avec le Christ que tout l'enseignement néo-testamentaire, la liturgie et la doctrine la mieux assurée de l'Église présentent comme le fruit de l'unité du Corps ecclésial, on néglige trop souvent de montrer comment cette unité trouve dans l'Eucharistie non seulement son signe, mais son principe immédiat.

La célébration eucharistique rassemble la communauté chrétienne pour son acte primordial. Le Corps du Christ se « réactue » quotidiennement dans ce sacrement qui est proprement *son* sacrement, le signe efficace de la réalité divine et humaine qui d'individus distincts, séparés et opposés par tous les germes de division qu'ils portent en eux du fait de leur condition pécheresse, mais lavés dans le Bain rédempteur et transférés dans le Royaume qu'a inauguré la résurrection du Seigneur, fait un seul être, un organisme multiforme mais cohérent, solidement jointuré, parcouru par une même sève et par un influx émanant de Celui qui est à la fois sa Tête et sa Plénitude — ou son Accomplissement —, animé d'un même Esprit qui opère différemment dans les divers membres mais, par le ministère de tous, prépare l'accroissement harmonieux du Corps jusqu'à la pleine stature de l'Homme parfait, au jour où il n'y aura plus qu'un seul Christ se présentant au Père dans la Pâque enfin accomplie.

Cette prise de conscience de la messe comme l'Acte par excellence qui constitue et exprime à la fois la réalité du Corps ecclésial devrait rendre impossible l'individualisme qui reste celui de trop de chrétiens et de trop de prêtres. Assister à la messe, célébrer *sa* messe, non-sens qu'entretient une fallacieuse dévotion. Et quelle signification reprennent les messes proprement communautaires, conventuelles, capitulaires, etc., lors même que,

dans la discipline actuelle, elles paraissent doubler, dans une communauté sacerdotale, le ministère eucharistique de chaque membre. Si dans la messe qu'il célèbre privé-ment le prêtre porte, invisiblement, la communauté de tous ceux qu'il nomme en ses intentions et dont le sacrement exprime la réalité, dans la messe de communauté c'est son appartenance de membre qu'il exprime et qu'il « actue » de la manière la plus vive qui se puisse imaginer. Comme on souhaiterait qu'une légère modification disciplinaire rende possible de donner à cette « actualisation » son signe propre : la communion au même Pain.

On pourrait suivre au travers de tout l'organisme sacramentaire ces signes, immédiatement ou médiatement efficaces de la constitution du Corps ecclésial. La réintégration des membres dans la Pénitence, la transmission des Pouvoirs hiérarchiques et la perpétuation de la Tradition apostolique dans le sacrement de l'Ordre, dont le nom même évoque la fonction organisatrice de la vie de l'Église, le Mariage qui élève au plan des intérêts propres du Royaume l'injonction divine donnée à l'espèce « croissez et multipliez ». Il n'est pas jusqu'au Sacrement des malades dont on ne puisse dire qu'il a son rôle dans l'édification de l'Église : en adaptant spirituellement un chrétien à sa condition spéciale de malade, il exprime la fonction nouvelle qui est confiée à ce membre, fonction privilégiée parce que immédiatement expressive de l'un des aspects du mystère rédempteur.

Il ne faudrait pas d'ailleurs réserver aux sacrements cette mission de « mise en acte » du mystère de l'Église. Certes, ils l'opèrent d'une manière privilégiée, puisqu'en eux c'est directement la grâce capitale du Christ qui agit comme en des instruments qui prolongent l'action salvatrice de son humanité. Tout l'ensemble des « mystères » que l'Église a cru devoir, universellement ou même localement, y adjoindre ne mériteraient pas le nom de « liturgie » s'ils n'avaient part à ce grand et ultime « mystère » qui est la réalisation du dessein éternel de Dieu de tout rassembler dans le Christ. Les plus importants d'entre eux, les consécration de lieux et de personnes y jouent un rôle spécial en ce qu'ils députent plus directement leur objet : la vierge, le religieux, l'église ou l'autel, à coopé-

rer au ministère sacerdotal du Christ et à exprimer tel ou tel aspect de son mystère. De même la liturgie funéraire n'est pas seulement, comme nous allons le dire, une magnifique expression de l'achèvement, pour un membre donné de l'Église, de son cheminement pascal; elle n'aurait pas de signification si elle ne venait *exprimer* la continuité avec l'Église d'ici-bas de l'assemblée des saints et des anges, comme aussi de ceux qui attendent encore leur entière libération.

## 2° Acte qui exprime l'Église.

Pourtant avec les grands sacramentaux, et plus encore avec la multitude des rites liturgiques secondaires, c'est l'aspect expressif de l'Acte liturgique qui passe au premier plan. La notion philosophique d'« acte » à laquelle nous avons fait appel insiste d'ailleurs sur l'inséparabilité de ces deux aspects : l'acte y est conçu à la fois comme le dynamisme qui fait passer à l'existence ce qui était simplement possible et comme la plénitude expressive de la réalité existante. Ainsi en est-il de la liturgie, et c'est pourquoi elle mérite d'être appelée au sens le plus formel « Acte » de l'Église. En même temps qu'elle la constitue elle l'exprime, et ces deux aspects ne se distinguent que par une abstraction de notre esprit.

C'est ce second aspect de l'acte liturgique qui met le plus proprement en jeu son caractère de « *Mystère* »<sup>2</sup>. Est mystère ce qui, au moyen de signes sensibles ou symboles, exprime et rend présent — l'une et l'autre fonctions sont essentielles au mystère — une réalité divine inaccessible de soi en notre condition présente. On aurait pu concevoir que l'Église fût constituée et que sa vie fût entretenue sans qu'il soit usé de signes; mais telle n'est pas l'économie d'Incarnation choisie par Dieu. Alors, parce que l'Église est elle-même Parabole et Sacrement du Royaume, sa liturgie sera expressive, en mystère, des réalités dernières de ce Royaume. Et cette expression ne sera pas accidentelle, surajoutée; elle constitue le resplendissement même de cette réalité divino-humaine qu'est

2. Cf. « Le mystère liturgique », *La Maison-Dieu*, n° 14.

l'Église : elle exprime du seul fait qu'elle est et par cela même qu'elle est ce qu'elle est et qu'elle fait être. Il n'en restera pas moins que cette expression sera chargée de tout ce que l'Église intègre en elle d'humain, qu'elle portera la marque et le poids des cultures au sein desquelles elle a germé. De ce fait, elle n'exprime jamais nettement qu'un aspect de la plénitude mystérieuse qu'elle signifie, et ce ne sera pas trop de la variété des rites divers, selon la diversité des cultures humaines et des temps, pour mettre en leur juste valeur les multiples aspects d'un mystère qui dépasse notre intelligence. On ne saurait trop insister sur la nécessité de faire appel à toutes les créations liturgiques d'Orient et d'Occident pour se faire une idée exacte de ce que l'Église, dans la conscience qu'elle s'est formée jusqu'ici, entend exprimer en sa liturgie. Tel trait, qui est souligné ici, n'apparaît là qu'en filigrane : l'y discernerait-on si on ne l'avait rencontré ailleurs plus nettement dessiné ? Par contre, cette comparaison, ou plutôt cette vue synoptique, permettra seule de reconnaître les constantes essentielles et les développements secondaires, fruits des besoins ou des goûts particuliers de telle communauté.

Il ne saurait être question ici d'entrer dans des détails, ils n'ont d'intérêt qu'autant qu'ils font appel à toutes les sources d'information que nous venons de signaler. Mais il fallait attirer l'attention sur un aspect de la liturgie dont on n'a pas toujours perçu la valeur théologique, soit qu'on envisageât la diversité des rites sous leur seul aspect humain, comme des manifestations folkloriques, soit qu'on les utilisât arbitrairement au gré d'une théologie préformée. Il importe au contraire de les regarder en ce qu'ils sont, comme des expressions, peut-être déficientes ou maladroitement, d'une réalité dont on devra tenir à la fois le côté divin, immuable et parfait, et la face humaine, changeante et tributaire des conditions du milieu où doit vivre l'Église. Bien souvent, d'ailleurs, tel signe, insuffisant, maladroit ou forcé, vient attirer notre attention sur un aspect que les lignes classiques des grandes liturgies voilaient dans l'équilibre de leurs masses. La liturgie romaine, en raison de sa sobriété, risque ainsi bien souvent de ne pas laisser percevoir à un regard insuffisamment

ment attentif telle ou telle nuance qu'elle a su pourtant indiquer délicatement.

Quoi qu'il en soit de ces insuffisances ou de ces fausses notes, la liturgie chrétienne prise dans son ensemble est un merveilleux miroir du mystère de l'Église : plus fidèlement encore que dans ses Pères et ses Docteurs, attentifs surtout aux besoins de leur auditoire ou aux préoccupations du moment, plus pleinement que dans les actes du magistère, toujours marqués par les controverses et les erreurs qu'il faut redresser, elle se dit en sa liturgie, parce qu'elle est l'Acte par excellence, l'exercice du ministère de salut que l'Église opère tout au travers du temps et au profit de toutes les races humaines.

### 3° *La liturgie, acte communautaire.*

Parce qu'elle est par excellence l'acte de l'Église, la liturgie est nécessairement un acte social. On ne saurait concevoir, au sens propre du terme, de liturgie individuelle. C'est la communauté des fidèles qui l'accomplit, c'est le peuple de Dieu qui vient à la rencontre de son Seigneur et se tient devant lui. Si des rubriques et des prescriptions juridiques sont indispensables à la liturgie, c'est qu'elles le sont à tout acte d'une communauté humaine. Les ordonnances minutieuses de la législation mosaïque, les prescriptions multiples du Lévitique ne sont pas indignes de la parole de Dieu, parce qu'à un titre de beaucoup supérieur aux prescriptions législatives proprement dites, ces lois cérémonielles organisent le peuple de Dieu en ce qu'il a de plus essentiel : ses actions sacrées. La « convocation » du Sinaï transforme une association plus ou moins tumultueuse de tribus nomades en une *ecclesia*, un peuple saint, digne d'entrer en contact avec la redoutable sainteté divine dont la fulguration anéantit quiconque ose l'approcher sans s'être mis en état de sainteté. C'est le peuple lui-même qui est sanctifié par l'aspersion du sang des sacrifices, constitué peuple de prêtres. Parce que cette sainteté est sociale, elle doit être réglementée par des lois précises. Mais ces prescriptions n'ont de sens religieux que parce que la « loi de sainteté », sommet du Code lévitique (17-26) est précédée de la loi

des offrandes (1-7). Et dans la rédaction définitive de la législation du Sinaï (Ex., 19-40), l'ensemble considérable des lois sur le sanctuaire (24-31, 35-40) comme la seconde rédaction du Code de l'Alliance (34, 12-28) viennent souligner le rôle capital que joue dans la vie d'Israël la présence mystérieuse de Yahwé sur le « propitiatoire » de l'arche au fond du tabernacle.

Quand la première communauté chrétienne après la Pentecôte prend conscience qu'elle est l'*Ecclesia*, la « convocation » du peuple de Dieu, le nouvel Israël dont la communauté du Sinaï n'était qu'une anticipation figurative, elle s'organise aussitôt, « assidue aux prédications des apôtres, aux réunions communes, à la fraction du pain et aux prières » (Actes, II, 48). Rapidement, un nouveau rituel s'élabore et l'Apocalypse semble bien porter le témoignage d'un culte déjà élaboré. La place tenue par les prescriptions rituelles dans les plus anciennes collections législatives chrétiennes qui nous soient parvenues : Didachè, Tradition apostolique d'Hippolyte, Didascalie des apôtres en Syrie, reprises dans les grandes compilations du IV<sup>e</sup> siècle : Constitutions apostoliques, Octaëue de Clément ne sont pas les témoignages d'une tendance judaïsante, mais une exigence profonde de la vie du peuple de Dieu culminant dans le service immédiat du Seigneur. La loi vivante de l'Évangile, inscrite dans les cœurs, la loi de charité vivifie les multiples prescriptions qu'elle suscite pour que soit sauvegardée la sainteté, non seulement intérieure, mais sociale, du service divin.

C'est que l'Église, qui pérégrine sur terre, ne saurait oublier qu'elle est citoyenne des cieux. L'Épître aux Hébreux et l'Apocalypse sont pour elle ce qu'avait été pour Moïse le modèle du sanctuaire montré sur la montagne. Sacrement du Royaume de Dieu dont elle possède les arrhes dans la communication plénière de l'Esprit au jour de la Pentecôte, l'Église n'en demeure pas moins, pour toute sa durée terrestre, sous le règne des figures. « Ici-bas nous ne voyons qu'en énigme et comme au travers d'un miroir » ; nous sommes appelés et nous sommes véritablement enfants de Dieu, mais ce que nous serons n'apparaît pas encore : « Votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Quand le Christ, notre vie, apparaîtra,

alors nous apparaîtrons nous aussi avec lui dans la gloire » (Col., III, 3-4). C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre toute la liturgie chrétienne.

Vivant dans le temps, l'Église est soumise aux conditions de cet âge. A chaque époque, sa liturgie s'inspirera des normes de la vie sociale propre à chaque collectivité : elle leur empruntera leurs rites, leurs modes d'expression pour y faire passer l'efficacité du mystère du salut. Rien n'est plus significatif à ce point de vue que l'étude comparée des liturgies. On y voit avec quelle souplesse et quelle sûreté les normes universelles du culte chrétien : eucharistie, prière des heures, rites sacramentaires, consécrations et bénédictions, s'adaptent au génie de chaque culture. A condition du moins que la liturgie garde son caractère social. Du jour où elle devient l'affaire des seuls clercs, elle se durcit et se fige, et le peuple chrétien en est réduit à des suppléances ; les dévotions, qui sont pour une communauté chrétienne la surabondance normale de sa vie, deviennent l'unique refuge de la piété. Et comme, de soi, les dévotions ne sont pas sociales, même lorsqu'elles sont collectives comme les confréries, la religion devient chose individuelle. La liturgie elle-même en subit le contre-coup ; quand elle n'est pas dépouillée de toutes ses manifestations sociales, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui pour l'administration des sacrements, quand elle n'est pas complètement négligée du peuple chrétien, comme la prière des heures ou les bénédictions du rituel, elle s'accomplit en présence d'un nombre plus ou moins grand d'individus, par le seul ministère des clercs. Comment y reconnaître alors l'image et l'anticipation de la cité céleste ? Peut-on encore parler de liturgie, de « culte social », quand le peuple de Dieu est réduit au rôle de spectateur passif ? Peut-il être véritablement « en acte » de service divin quand il ne sait plus répondre *Amen* à l'eucharistie sacerdotale ? Il n'y a pas de cité digne de ce nom quand les citoyens n'exercent plus leurs droits civiques. L'Église, anticipation dans le temps de la cité céleste, appelle tous ses membres à prendre part à la liturgie que les saints célèbrent ensemble sur la montagne de Dieu. Car : « Vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant qui est la Jérusa-

lem céleste, des myriades qui forment le chœur des anges, de l'assemblée des premiers-nés » (Hebr., XII, 22).

C'est ce jeu unique de la terre et du ciel qui fait la liturgie. Il n'y a pas deux liturgies, pas plus qu'il n'y a deux Églises. Mais comme la même Église pérégrine sur la terre et triomphe dans le ciel, c'est la même liturgie qui se célèbre ici-bas en des rites figuratifs et s'accomplit sans figure « au-delà du voile » dans le sanctuaire céleste. Les premières générations chrétiennes ont eu à un point extraordinaire ce sens de l'unité de l'Église sur terre et dans les cieux. Par sa triomphante ascension, le Christ avait brisé les limites de la création, triomphé du temps et de l'espace, porté la nature humaine dans ce sanctuaire transcendant où Israël s'était habitué à contempler les myriades angéliques accomplissant leur service autour de Yahwé. Il ne s'agissait plus désormais d'imiter ici-bas ce qui se faisait sur « la montagne de Dieu », en la Sion céleste, il fallait prendre part à cette solennelle liturgie. L'esprit de l'Épître aux Hébreux et de l'Apocalypse remplit les anciennes prières eucharistiques de tous les rites chrétiens, il pénètre le cérémonial. Quiconque prend part à la liturgie dominicale du rit byzantin, par exemple, éprouve quasi physiquement ce caractère eschatologique de la liturgie. Quand les portes du sanctuaire s'ouvrent pour les processions de la lumière, de l'évangile ou des saints dons, le chœur souligne que ce n'est pas seulement un symbole imitatif, mais une participation réelle à la liturgie céleste : aussi la procession de l'évangile est-elle suivie du Trisagion, le chant qu'Isaïe entendit de la bouche des séraphins lors de la grande théophanie qui inaugura sa carrière prophétique; et pendant la procession des saints dons, le chœur annonce en une interminable vocalise, dont les arabesques reprises et entrelacées semblent libérées des conditions du temps : « Nous qui sommes ici la mystérieuse icône des chérubins, chantons à la Trinité vivifiante l'hymne trois fois saint; abandonnons toute préoccupation terrestre, recevons le Roi de l'univers, invisiblement escorté des milices angéliques : *alleluia*. »

Le rit romain, plus sobre que ceux d'Orient, d'Espagne ou des Gaules, n'est pas moins réaliste en ce qui tou-

che le caractère supraterrrestre de la liturgie : en montant à l'autel le prêtre demande d'être introduit dans le Saint des saints et le canon de la messe supplie que l'offrande de l'Église soit présentée sur l'autel céleste par la main de l'ange. Le symbolisme des rites, d'ailleurs — en particulier celui des encensements directement empruntés à l'Apocalypse — n'a de sens que par là. Ils sont comme la condensation visible d'une réalité spirituelle, celle de la « gloire de Dieu » qui remplit le temple. Et celui-ci a été consacré comme devant être sur terre, parce qu'ainsi l'exige la condition présente des hommes et leur vie sociale, la demeure du Dieu qui remplit toutes choses et le lieu de sa manifestation.

#### 4° *Acte hiérarchique.*

Mais la liturgie n'est pas seulement un acte social, elle est un acte hiérarchique, — et il faut redonner à ce vocable toute la signification qu'il a dans les écrits aréopagiques qui l'ont acclimaté dans la langue chrétienne, — de souverain sacerdoce se distribuant par degrés, par ordres. C'est ainsi que nous apparaît la liturgie de l'Ancien Testament. Moïse institue un grand prêtre et des prêtres de second rang pour accomplir des sacrifices et bénir le peuple au nom de Yahweh. Bientôt des lévites leur sont adjoints auxquels sont commis la garde du mobilier sacré et le service du sanctuaire. Plus tard de nouveaux offices apparaissent avec la construction du temple et l'organisation définitive du culte. Le service de louange divine est confié aux chantres qui constituent peu à peu leur répertoire de psaumes. Le peuple tout entier n'en est pas moins une nation sainte, un peuple sacerdotal habilité à se tenir en la présence de Dieu et consacré tout entier à son service.

Les premières communautés chrétiennes, en s'émancipant, très rapidement semble-t-il, même à Jérusalem, du sacerdoce aaronide, constituèrent une hiérarchie nouvelle : des pouvoirs spéciaux sont réservés aux apôtres, apparemment seuls habilités à communiquer sacramentellement aux nouveaux fidèles l'Esprit dont l'Église est dépositaire depuis la Pentecôte. Il leur revient aussi de

déterminer par le même rite de l'imposition des mains les charismes répartis pour les besoins communs de l'Église. L'Esprit peut d'ailleurs intervenir directement et manifester par des phénomènes extraordinaires la vocation de tel ou tel à un ministère occasionnel.

Peu à peu, la discrimination se fera entre la hiérarchie ecclésiastique à laquelle est confiée l'entretien de la vie sacramentelle de l'Église (pouvoir d'ordre), l'organisation même de l'Église (pouvoir de juridiction) et la publication officielle du message évangélique (pouvoir de magistère), et les ministères charismatiques soumis à son contrôle. Dès la fin du I<sup>er</sup> siècle, la lettre de saint Clément Romain<sup>3</sup> et au début du II<sup>e</sup> siècle celles de saint Ignace d'Antioche nous montrent la liturgie s'organisant, hiérarchiquement, sous la présidence de l'évêque. Quand plus tard la liturgie laudative s'organisera définitivement dans les monastères et les églises des grandes villes, c'est naturellement aux membres de la hiérarchie qu'en reviendra la présidence.

Cette organisation hiérarchique du culte liturgique trouve son fondement dans ce que nous avons dit plus haut. Acte de l'Église, la liturgie se modèle sur la constitution même de l'Église, et l'on voit peu à peu tel ministère d'abord extra-liturgique, comme celui des diacres, s'inscrire de telle façon dans l'exécution du culte chrétien qu'il en viendra à se réduire aux fonctions liturgiques; mais il y apparaît si important que l'Église latine et certaines Églises orientales plus immédiatement soumises à son influence n'hésitent pas à faire accomplir ces fonctions par un prêtre.

C'est que la liturgie n'est rien autre que la continuation « en son Corps qui est l'Église » du ministère sacerdotal du Christ, souverain prêtre selon l'ordre de Melchisédech. L'Épître aux Hébreux expose longuement la théologie du sacerdoce du Christ, et en même temps qu'elle en marque l'indépendance par rapport au sacerdoce aaro-

3. « Au grand Prêtre une liturgie spéciale est confiée, aux prêtres une place particulière est assignée, les lévites assurent le service qui leur est propre, le laïc se tient dans les règles du laïcat. Que chacun de vous, mes frères, fasse l'eucharistie devant Dieu selon l'ordre qui lui est propre, qu'il garde une bonne conscience et ne transgresse pas le règlement fixé pour sa liturgie » (I<sup>a</sup> Clem., 40, 41).

nide et lévitique, elle montre comment il les *accomplit* en ce qu'ils avaient de plus caractéristique : les rites sacrificiels que dominait la liturgie du jour de l'Expiation où le grand-prêtre pénétrait seul jusqu'au Saint des saints portant le sang des victimes, gage de la purification des péchés.

Il y avait un autre rite, éminemment liturgique puisqu'il commémorait l'alliance conclue entre Yahweh et les fils d'Israël après qu'il les eut délivrés de la servitude de l'Égypte : le rite de la Pâque<sup>4</sup>. En même temps que commémoration de la libération et de l'alliance, c'était la liturgie agraire du printemps aux approches de la moisson, la liturgie du renouvellement. Elle échappait pour une bonne part à la compétence du sacerdoce lévitique; mais c'est elle, en raison de sa richesse de signification, que le Christ choisit d'accomplir en son sacrifice. Si le sacerdoce ancien culminait en la fête de l'Expiation, le sacerdoce nouveau et éternel du Christ trouve sa pleine signification en la Pâque, et c'est au titre de la Pâque qu'il est sacramentellement exercé dans l'Église.

Toute la richesse contenue dans l'oblation pascale du Christ, rituellement au soir de la Cène et en son corps le lendemain au Golgotha, devait se déployer dans la variété des rites de la liturgie chrétienne et dans celle des ministres auxquels ils sont commis. Aussi toutes les liturgies tendent-elles à rattacher ces rites quels qu'ils soient : sacramentaires, consécratoires, funéraires, laudatifs, à la liturgie eucharistique, comme elles appellent à y participer tous les degrés de la hiérarchie. A vrai dire, de même que la liturgie chrétienne ne connaît qu'un seul Prêtre, le Christ, elle ne connaît qu'un seul rite : le mystère pascal qui s'accomplit sacramentellement en sa plénitude dans la célébration eucharistique.

Nous sommes ici au cœur de la théologie de l'action liturgique. Hors de l'exercice du ministère sacerdotal du Christ, il n'y a pas de liturgie chrétienne parce qu'il n'y a pas de communication rituelle du mystère de salut. Le Christ en son humanité a été consacré médiateur entre

4. Cf. *La messe et sa catéchèse*, Paris, éd. du Cerf, 1948; coll. « Lex Orandi ».

Dieu et les hommes et oint comme Christ par l'Esprit-Saint. *L'exercice, dans l'Église, de ce ministère de médiation constitue la liturgie.* C'est pourquoi il ne suffit pas d'y voir un acte de la vertu de religion. *L'acte liturgique est un lieu de rencontre entre l'acte religieux de l'homme et l'acte salutaire de Dieu* qui, dans l'oblation du Christ sur la Croix, fait miséricorde au monde. Cela est évident pour la liturgie sacramentaire, particulièrement pour la liturgie eucharistique; mais cela vaut aussi pour la liturgie laudative, pour l'office divin qui, d'une manière ou d'une autre, selon les liturgies, se rattache à l'Eucharistie.

Je voudrais en terminant apporter quelques précisions sur l'organisation du sacerdoce chrétien dans ses rapports avec le sacerdoce du Christ. Le peuple chrétien tout entier, en tant que nouvel et véritable Israël, est, à plus juste titre encore que l'ancien, un peuple sacerdotal. Devenu membre du Christ par le baptême, le chrétien participe aux trois ministères que l'Écriture reconnaît au Christ : prêtre, prophète, roi. Mais ce n'est pas à titre individuel que le chrétien est configuré au Christ, c'est en tant que membre de l'Église, corps du Christ, « répandu et communiqué » à travers le temps et l'espace. L'Esprit qui, reposant en plénitude sur le Christ, l'a oint comme Prophète, comme Prêtre et comme Roi, repose en plénitude au sein de l'Église depuis la Pentecôte. Il repose aussi en plénitude en chaque chrétien, mais il lui communique ses dons comme à un membre, selon la fonction qui lui est dévolue dans l'organisme total. C'est au Christ comme chef de l'Église qu'il appartient de répartir ses fonctions, et il l'a fait en communiquant ses pouvoirs aux apôtres choisis par lui. Ceux-ci, à son exemple, ont été constitués prêtres, prophètes et rois à charge pour eux de faire participer des auxiliaires à l'exercice de ces pouvoirs selon qu'ils le jugeraient bon, et d'en communiquer la plénitude à ceux qu'ils choisiraient pour les continuer dans le temps ou dans l'espace. A ces successeurs des apôtres a été réservé, depuis le IV<sup>e</sup> siècle au moins, le nom d'évêque, et pendant longtemps celui de *hiereus* ou *sacerdos*. A l'âge apostolique, nous les voyons d'abord associés en un collège où les

pouvoirs apostoliques semblent indécis ; puis, plus ou moins rapidement, les pouvoirs se concentrent sur le président du collège presbytéral, et les fonctions liturgiques en particulier lui sont en principe réservées. Il en confie l'exercice, à titre vicarial, à ses assistants qui se voient peu à peu attribuer aussi le titre de *sacerdos*, surtout quand le développement de l'Église rend permanente la délégation. Groupés autour de l'autel épiscopal, les membres du « presbyterium » ne participent d'ailleurs pas moins à l'acte sacerdotal que lorsqu'ils l'exercent seuls dans les diverses églises de la cité et des faubourgs. Au moment où l'on reparle de concélébration, il importe de rappeler que dans l'antiquité, et notamment à Rome, il ne s'agissait pas d'une juxtaposition de célébrations : le collège des prêtres s'exprimait par la seule voix de l'évêque qui récitait la prière eucharistique. C'est dans l'acte hiérarchique que consistait la concélébration.

Certaines fonctions liturgiques sont aussi confiées aux diacres, choisis très tôt par les apôtres eux-mêmes, pour les décharger de la partie la plus extérieure de leur ministère. Les trois ordres ainsi constitués dès l'âge apostolique, et signifiés par l'imposition des mains accompagnée ou non de rites susceptibles de mieux déterminer la fonction commise, constituent proprement la hiérarchie. Ils s'associent, par une proclamation et une bénédiction spéciale, des coadjuteurs pour certains ministères secondaires qui appellent ceux auxquels ils sont confiés à occuper une place spéciale durant les célébrations liturgiques et à vivre plus ou moins continuellement en dehors des occupations profanes : ainsi se constitue la cléricature, l'assemblée de ceux qui sont mis à part pour s'occuper exclusivement des choses de Dieu. Mais, à côté des clercs, le peuple chrétien constitue aussi un ordre ; il a part aussi à la distribution hiérarchique des ministères, appelé qu'il est à présenter son offrande à l'autel et à mêler sa voix, au moins par l'*Amen* d'acquiescement, à l'Eucharistie sacerdotale. L'accomplissement de l'acte liturgique exige la participation de tous, hors d'elle il ne serait pas l'Acte de l'Église.

I.-H. DALMAIS.